



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Promotion du cinéma français

Question écrite n° 4401

### Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur les chiffres encourageants concernant le cinéma en France. La France détient le premier parc cinématographique d'Europe avec 9 écrans pour 100 000 habitants. Cette première place se renforce en 2016 avec une augmentation du nombre de cinémas et d'écrans : 2045 établissements, soit 12 de plus qu'en 2015 et près de 6 000 écrans (+ 102 en un an). Cette progression s'accompagne d'un ancrage territorial unique. En effet, près de 1 700 communes sont équipées d'au moins une salle de cinéma, permettant ainsi à près de 70 % de la population de disposer d'un cinéma à proximité de chez eux et d'avoir accès à l'activité culturelle préférée des Français. Ainsi, en 2016, plus des deux tiers des français sont allés au cinéma au moins une fois dans l'année. Dans les petites communes, le cinéma est souvent le dernier lieu culturel encore ouvert. La salle est un lieu convivial, un lieu de vie ! Avec 213 millions d'entrées (dont 1 032 378 entrées rien que pour le département de l'Eure), le nombre d'entrées progresse de près de 4 % au niveau national et les français demeurent les spectateurs les plus assidus d'Europe avec 3,3 entrées en moyenne par habitant. Par ailleurs, le prix moyen d'une entrée était de 6,51 euros en 2016, ce tarif permettant de maintenir le cinéma comme un lieu d'expérience collective unique ouvert à tous. Le cinéma populaire et abordable doit rester la sortie culturelle préférée des Français ; ainsi, elle souhaite savoir comment elle souhaite maintenir ces bons chiffres et encourager encore un peu plus les Français à découvrir le cinéma. Enfin, alors que 52,9 % des entrées se font pour des films américains contre 35,8 % pour des films français, elle souhaite savoir quels choix vont être faits pour promouvoir le cinéma français en France et à l'étranger.

### Texte de la réponse

En préambule, il est en effet important de souligner la densité et la diversité du parc de salles de cinéma en France. Les chiffres éloquentes cités sont encore plus encourageants si on ajoute aux salles de cinéma fixes les points de projection de la centaine de circuits itinérants actifs en France. L'une des missions fondamentales du ministère de la culture et, partant, du centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), est de chercher à renforcer l'audience des films français dans les salles de cinéma, en France et à l'étranger. Il est, à ce propos, tout aussi extrêmement encourageant de noter le succès public du cinéma français en France. En effet, la part de marché du cinéma français en France s'élève à 37,4 % en 2017, alors qu'à titre de comparaison les parts de marché du cinéma allemand en Allemagne, britannique au Royaume-Uni, espagnol en Espagne ou encore italien en Italie s'élèvent respectivement à 22,7 %, 7,4 %, 18,5 % et 28,7 %. Afin de consolider ce succès du cinéma français en France, deux dispositifs gérés par le CNC ont fait leurs preuves : - le classement art et essai des salles de cinéma qui récompense, de manière encore plus accrue depuis la réforme menée par le CNC l'an passé, grâce à une dotation budgétaire annuelle de plus de 16 millions d'euros, la programmation de films d'auteurs ou fragiles, notamment français, et leur accompagnement par une politique d'animation adaptée ; - les engagements de programmation des plus importants exploitants qui obligent notamment ceux-ci à consacrer une part importante de leurs séances à des films non américains et notamment français. La France a l'avantage de pouvoir compter sur un parc de salles important et à la programmation diversifiée, sur un public curieux de

toutes les cinématographies mondiales. Elle mène également une politique cinématographique forte et ambitieuse. Enfin, la promotion du cinéma français à l'étranger, est une des actions prioritaires du CNC. C'est à la fois un relais de croissance économique essentiel pour le secteur et un élément de rayonnement culturel. L'action de soutien du CNC à la promotion à l'étranger des films français passe principalement par le soutien financier d'UniFrance, association en charge de promouvoir le cinéma sur les marchés internationaux et d'accompagner les professionnels, et dans l'attribution d'aides aux entreprises de vente à l'étranger. Dans le cadre de la réforme des dispositifs de soutien à l'export, un fonds de soutien automatique a été lancé en 2017 qui multiplie par cinq les moyens de l'aide sélective qui existait auparavant. Fondé sur le succès des films en salle à l'étranger, il vise à accroître le potentiel des œuvres à l'export, les parts de marché et les ressources en provenance de l'étranger pour l'ensemble du secteur. Sur un marché mondial très concurrentiel, il est essentiel d'accompagner les records de croissance de l'offre cinématographique française (637 films en circulation, 3 092 sorties sur 95 territoires en 2017) afin qu'elle demeure la 2ème cinématographie mondiale à l'export.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Séverine Gipson](#)

**Circonscription :** Eure (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4401

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 21 mai 2018

**Question publiée au JO le :** [9 janvier 2018](#), page 122

**Réponse publiée au JO le :** [10 juillet 2018](#), page 6039